



Lasne Nature

Bulletin trimestriel
de l'a.s.b.l. "Lasne Nature"
B. 001-2326233-55
E-mail : secretariat@lasne-nature.be

Siège social et rédaction
3, rue de Fichermont - B-1380 Lasne
Tél. et Fax : 02/ 633 27 64
www.lasne-nature.be

QUE SIGNIFIE SEMI-RURALITÉ ?

Que veut dire semi-ruralité ? Cette notion n'est guère utilisée dans la réglementation wallonne. On y parle de milieu urbain et de milieu rural. Le milieu urbain se caractérise par une densité importante d'habitat, les constructions et les infrastructures en sont les constituants majeurs. De nombreuses fonctions s'y organisent telles que activités secondaires et tertiaires, activités sociales et culturelles. Le milieu rural est le lieu de production d'une grande partie des denrées et des matières premières.

Essentiellement agricoles et sylvicoles dans le passé, il assure de plus en plus des fonctions de détente, de loisirs, de dépaysement et de vie alternative (pour les habitants de grands centres urbains). Au sens du CWATUP, le milieu rural comprend les zones agricoles, forestières, d'espaces verts, de parcs, et l'habitat.

Alors, Lasne est bien une commune où la dominante rurale constitue nos paysages. Mais pour combien de temps encore ? Je constate que le poids du rural dans l'appellation semi-rural diminue au profit de la composante urbaine.

La plupart d'entre nous, qui avons la chance d'habiter quelque part à Lasne apprécions le cadre rural de la commune. Je ne crois pas que ce sont les quelques quartiers résidentiels de l'entité qui constituent l'attrait des promeneurs, mais bien les parcours dans les campagnes et les bois environnants.

Les paysages et les sites enchanteurs qui parsèment la commune font partie de ce patrimoine qui appartient à toute la communauté. Or la pression immobilière grignote chaque jour une partie de ce patrimoine. Des espaces ouverts et des paysages qui disparaissent à tout jamais derrière des haies et des clôtures. Bien sûr, le Plan de secteur et le Schéma de structure communal ont défini les

zones et les périmètres urbanisables. Mais je pense qu'il est utile de se pencher sur ces documents afin de redéfinir certaines zones urbanisables, et les protéger de toutes constructions, au nom de la conservation du patrimoine paysager et afin d'assurer la biodiversité et le maillage écologique.

Pour concilier les politiques d'Environnement et d'Aménagement du Territoire, une révision des plans de secteur devient une nécessité. Le CWATUP permet de spécifier des zones d'intérêt paysager et la création de zone "de points de vue remarquables" : voilà une piste à explorer afin de préserver notre commune d'une urbanisation galopante qui détruit irrémédiablement son attrait d'aujourd'hui.

Je pense qu'il est temps pour nos instances politiques de trouver les moyens, et de mettre ceux-ci en oeuvre afin de défendre notre merveilleux cadre de vie, avant qu'il ne soit trop tard. Ceci ne ferait que répondre à une certaine politique prônée par la Région wallonne, mais aussi donner espoir à ceux qui craignent pour le devenir de notre commune au caractère encore rural aujourd'hui.

Willy CALLEEuw
Président.

AU SOMMAIRE

| | |
|------------------------------------|-------|
| Semi ruralité | 1 |
| TEC Brabant wallon | 1/11 |
| Notre local | 1 |
| Construire, aménager son jardin .. | 2 |
| Les OGM | 3 |
| Vivre sans électricité | 3 |
| Promenade historique | 3 |
| Nos amis les bêtes | 4 |
| Energies renouvelables | 5 |
| Déchets verts | 5 |
| Vinaigre et miel | 5 |
| Le vélo | 6/7 |
| La vallée de la Lasne | 8 |
| Au secours des hirondelles | 8 |
| La presse et nos Topo-guides | 9 |
| Ecoles et nature | 9 |
| Assemblée générale | 9 |
| Natura 2000 | 9 |
| Echappées paysagères | 10/11 |
| Votre courrier | 11 |
| Agenda | 12 |
| Téléphones | 12 |
| Mots croisés | 12 |

NOTRE LOCAL

Nous avons en vue la location d'un local où nous pourrions installer un bureau avec nos archives et notre documentation. Nous reviendrons sur le sujet aussitôt l'accord définitif conclu.

Matériel nécessaire à l'équipement de ce bureau.

Si vous possédez un bureau, des étagères ou d'autres meubles tels que fauteuil de bureau, table de réunion, chaises...et pourquoi pas un ordinateur et une imprimante (qui pour vous deviennent obsolètes mais suffisants pour une utilisation modérée dites-le nous, nous les ferons enlever à l'adresse que vous nous indiquerez. Vous nous aiderez ainsi à équiper à moindre frais notre local.

MERCI À TOUS

Le TEC Brabant wallon dans toute sa mobilité

A la veille de la rentrée, nous vous présentons un petit exercice auquel nous sommes livrés durant les vacances. Notre but est de démontrer qu'il est possible d'utiliser les transports en commun et dans bien des cas arriver à destination

dans des temps tout à fait concurrentiels avec les déplacements automobiles. Nous avons imaginé deux cas : celui d'Yvette qui habite à la limite de Maransart et Couture-St-Germain et celui de Gaston qui habite à Ohain.

Yvette doit se rendre à Bruxelles, gare du Midi. Elle prendra par exemple le bus TEC /W à 7h55 (arrêt de Maransart-Aywiers) pour arriver à la gare de Braine-l'Alleud à 8 h14; elle attendra



VOUS ALLEZ CONSTRUIRE

Le sujet que nous abordons ci-dessous a été traité plus d'une fois dans ces colonnes, mais nous croyons qu'il est utile de rappeler certains grands principes de base.

La correspondante qui nous envoie ce texte "sain et digeste" nous rappelle qu'il reprend les lignes directrices de la Commune en matière de plantations et qu'il a reçu l'aval de la CCAT.

Elle ajoute "Pour mon expérience", il semble que les pires des plantations soient faites de bonne foi par des propriétaires qui n'ont aucune idée de ce

de sensibilité et d'amour de la nature...mais aussi de vos voisins !

Vous allez probablement commencer par vous préoccuper de vos clôtures et de vos haies.

Pour ce qui est des clôtures

La première règle est de s'en passer ! Ou alors de se contenter de quelques piquet et d'un fil, qui serviront de repères ou de tuteurs à vos plantations : songez que les clôtures "en treillis" entravent la circulation du gibier- ce qui est grave - compliquent le désherbage, et vous mettront en difficulté lorsqu'il faudra tailler vos buissons, puisque vous n'y aurez accès que d'un côté. En plus, vous devrez implan-

types de haies, qui demandent des traitements différents :

- à front de rue,
- entre votre construction et celle de votre voisin,
- au reste de votre périphérie.

A front de rue

Renoncez à la haie uniforme et serrée : basse, elle fera "pavillon de banlieue", laissée haute, elle aura le style d'une clôture concentrationnaire peu conviviale. Il est préférable de couper la vue, là où c'est nécessaire, par des bouquets de buissons, et de ménager entre ces bouquets des espaces libres qui permettent de deviner votre maison. Si nécessaire, rien ne vous empêche de souligner l'en-

VOUS VOULEZ AMÉNAGER VOTRE JARDIN

qu'ils font. Vous pourriez donc collaborer au renforcement d'une "culture commune" sur notre si joli (ou "encore si joli"?) territoire.

Autour de votre maison, vous voyez un terrain qui peut être un champ, une prairie, un ravin, une colline, boisés ou non...

Le premier réflexe du bâtisseur, ivre de nouveauté, est de penser qu'il est nécessaire de raser tout espace pour faire vraiment oeuvre originale. Pas certain ! Ni autorisé d'ailleurs...

Dans le cas d'un champ ou d'une prairie, votre terrain ne possède, en fait de végétation, que des graminées et des charbons. Vous aurez donc le champ libre. Ou presque...Votre terrain a-t-il un intérêt biologique particulier ? Une zone marécageuse, un taillis ou un roncier "bien fréquenté"? Renseignez-vous et songez que vous venez bouleverser un écosystème et que, à moins d'avoir l'âme d'un Attila, vous héritez là d'un petit trésor à préserver.

C'est le moment de faire preuve de goût,

ter ce treillis en retrait d'au moins 50 cm dans votre terrain, tant pour que vos buissons puissent croître à travers cette clôture et la masquer que pour laisser votre voisin accéder à ces tailles, à moins que vous ne conveniez de vous en charger. A vrai dire, les clôtures n'ont de sens que si vous avez un chien, lequel, il est bon de le rappeler, ne peut circuler hors de chez lui que tenu en laisse. Encore n'est-il sans doute pas nécessaire de clôturer tout le jardin... (voir à ce sujet dans un précédent courrier des lecteurs, la lettre relative à une autre façon d'empêcher la fuite des chiens).

En matière de haies

Évitez comme la peste, à la limite de votre jardin les conifères en haies ou les lauriers-cerises pour leur stérilité environnementale, leur action néfaste sur le sol et le sous-sol, et leur tristesse dans le paysage, et abstenez-vous de planter ne serait-ce qu'un seul if en bordure de prairies ou de passage possible de bétail: ces arbres constituent, en effet, un poison mortel pour le cheptel.

Vous allez vous trouver devant trois

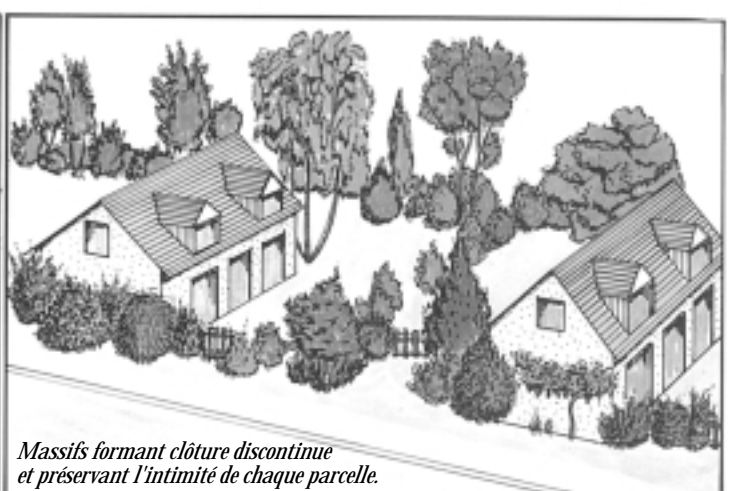
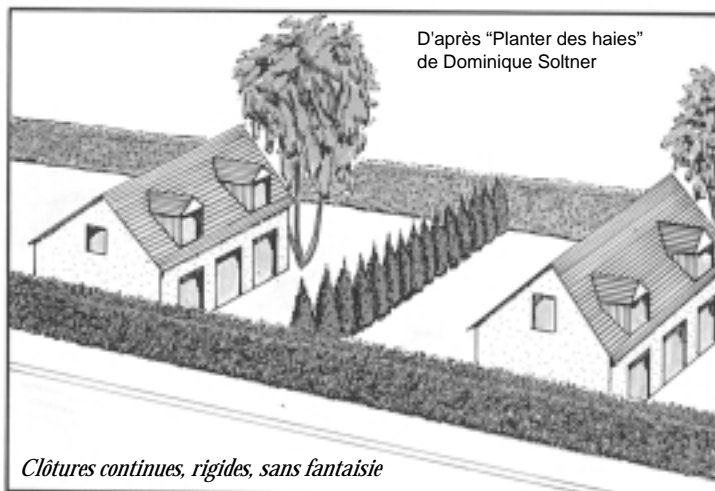
semble d'une petite barrière modeste, par exemple. Cette disposition semi-ouverte est en outre une sécurité pour votre maison, l'expérience prouvant que les cambrioleurs raffolent des maisons "invisibles".

Dernière recommandation : ne plantez pas vos buissons trop près de la voirie, pour dégager les trottoirs et éviter de devoir les tailler trop souvent. La plupart des buissons faisant au moins 3 mètres de diamètre à l'âge adulte, un retrait de 150 à 200 cm semble une bonne solution.

Entre votre maison et celle de votre voisin

Il est possible que l'espace soit compté et que vous souhaitiez une haie peu encombrante, mais bien dense. Avez-vous pensé à la clôture de treillis dans laquelle vous ferez grimper du lierre ? Ou à la haie de charme, qui garde une partie de son feuillage séché tout l'hiver ? Ou à la haie de tiges de saules "tissées" qui aura sa hauteur et sa densité dès la première année, et révélera son travail de vannerie en hiver ?

(Suite et fin dans notre prochain numéro)





ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS OGM

OU EN SOMMES-NOUS ?

Le 13 mai 2003, les Etats-Unis ont déposé une plainte devant l'Organisation mondiale du commerce (OMC), afin d'obtenir la levée du moratoire sur les OGM observé par 7 états de l'Union européenne (France, Italie, Belgique, Grèce, Danemark, Luxembourg et Autriche) depuis 1999.

Le 2 juillet 2003, le Parlement européen impose la traçabilité et l'étiquetage des OGM. La nouvelle législation stipule que lorsque la présence des OGM dépassera 0,9 % dans un produit, un étiquetage approprié devra le mentionner. De plus, toutes les étapes de la production doivent permettre d'identifier la traçabilité des OGM.

Ce dernier épisode semble bien accueilli par les défenseurs des consommateurs et de l'environnement.

Mais finalement, il faut bien constater que ces mesures sont purement "défensives". Nous, les citoyens, les consommateurs, devons être défendus par un arsenal législatif contre les offensives des grandes multinationales de ce monde qui envahissent les marchés par tous les moyens possibles.

Le seuil de 0,9 % serait le fruit d'un compromis politique et non le résultat d'une analyse scientifique. La limite technologique des appareils de détection de la présence des OGM aurait contribué pour une bonne part à fixer ce seuil. Ceci ne donne pas une réponse à la question de savoir si la santé du consommateur est menacée. On peut lire dans la presse, qu'aujourd'hui, aucune étude n'aurait établi un lien de causalité entre la quantité d'OGM ingérée et la santé.

Une forte majorité d'Européens s'est toutefois exprimée clairement contre les aliments génétiquement modifiés. Ils veulent savoir comment les aliments sont produits, et ils prennent en compte les aspects éthiques et environnementaux. L'alimentation est le dernier vestige d'identité culturelle où ils ont encore quelque chose à dire. Même des pays africains au bord de la famine (Zambie, Zimbabwe et Malawi) ont refusé l'aide alimentaire américaine, car elle se présentait sous forme d'OGM.

Dans le domaine de l'environnement, un consensus semble s'établir pour dire que le risque de dissémination des gènes dans la nature devient véritablement inquiétant.

Les agriculteurs, les fabricants d'aliments, les consommateurs vont devoir faire un choix : avec ou sans OGM. Mais détiennent-ils tous les éléments pour choisir en connaissance de cause ?

Les coûts environnementaux et l'impact sur la santé de la population, sont difficilement appréciables aujourd'hui. N'oublions pas cette autre question : les agriculteurs vont-ils accepter d'être totalement dépendants des producteurs d'OGM ?

Les réponses de chacun à ces questions vont orienter le futur des OGM.

Les producteurs d'OGM ont les moyens pour convaincre.

Mais, le pouvoir des consommateurs reste essentiel. C'est eux qui doivent choisir ce qu'ils veulent manger. S'ils rejettent les produits issus de la culture avec OGM, les agriculteurs seront moins enclins à cultiver ces semences, et notre alimentation en sera quasi préservée. Et au moins, il y aura des cultures transgéniques, au plus la nature, l'environnement, les cultures "classiques" et biologiques seront protégés.

A vous de choisir, mais attention au vocabulaire utilisé : si vous lisez "issu de la biotechnologie moderne", il y a de grandes chances pour que cet aliment soit fabriqué à partir de produits contenant des OGM (ce sont eux la biotechnologie moderne).

Quelques sites Internet :

- les anti-OGM : www.infogm.org,
www.greenpeace.fr, www.genewatch.org
 - les producteurs d'OGM : www.monsanto.com, www.isaaa.org, www.bio.org
 - les autres : www.newscientist.com,
www.wto.org, www.biodiv.org

CL.W.

Promenade Histoire/Nature

Vous êtes passionnés par l'Histoire surtout celle de Napoléon ? ...et vous aimez la nature. Alors, ceci vous intéresse. Nous vous proposons, en effet, de partir en famille lors de notre promenade mensuelle du **samedi 13 septembre, départ à 14 h au pied du Monument aux Belges, sur le parking, en face de la route du Lion.** Nous irons le long de nos chemins et sentiers à la découverte de la petite histoire de la bataille de Waterloo... et de la nature.

Un guide expérimenté vous racontera des anecdotes pittoresques, tristes, héroïques, des actes de bravoure ignorés de la plupart d'entre-nous.

Venez nous rejoindre nombreux.
 PAF : 2 € 50 (gratuité pour les enfants jusqu'à 12 ans). Le paiement se fera sur place.

Pendant que nous gaspillons les énergies



et que les budgets militaires avalent des milliards

20 % de la population mondiale utilise 65 % de l'électricité produite.

Avec 7000 kWh par personne et par an, la consommation d'électricité des pays industrialisés est 7 fois supérieure à celle des pays en voie de développement.

Si le taux d'électrification atteint un maximum en Europe et aux Etats-Unis, il est à peine de 23 % en Afrique subsaharienne et de 41 % en Asie du Sud. Selon l'Agence internationale de l'électricité, plus de 1,6 milliards d'humains n'ont pas accès à l'électricité.

Au Mali par exemple, seuls 1% de ceux habitant hors des villes bénéficient de l'électricité.

L'installation de lignes coûtant trop cher dans de nombreux pays du tiers monde, il faut puiser dans d'autres sources d'énergie : panneaux solaires, petites centrales hydrauliques, éoliennes qui permettent non seulement d'utiliser quelques ampoules et un poste de télévision mais aussi de conserver au frais les vaccins, d'accoucher la nuit avec assez de lumière (des sages-femmes signalent que le taux de mortalité à la naissance est nettement en baisse, là où l'électricité est présente).

Où l'électricité apparaît, finies les vapeurs de kérosène particulièrement nocives, la combustion du bois (et par conséquent la déforestation est ralentie). Fortement réduite aussi la combustion des déchets agricoles ou du fumier utilisés pour cuisiner ou se chauffer et donc le taux de CO₂ rejeté dans l'atmosphère.

Un ingénieur canadien, Dave Irvin-Hallyday vient de se voir récompenser pour l'invention d'une diode lumineuse blanche à haute luminosité. Elle permettrait d'illuminer un village entier avec moins d'énergie que n'en consomme une ampoule normale de 100 W. Expérimentée au Népal, elle y éclaire déjà plusieurs villages.

Une lueur d'espoir parmi d'autres ?

(d'après le mensuel français "Ça m'intéresse").



À l'ombre du saule pleureur, par un bel après-midi de juillet, nous nous sommes souvenus d'une série d'histoires amusantes observées dans notre environnement proche. Libre à chacun de les interpréter à leur façon. Peut-être que la lecture de ces petites aventures animales susciteront chez vous le souvenir d'autres histoires vécues, cocasses ou émouvantes dont vous pourriez nous faire part dans le bulletin.

La grenouille de Waterloo qui n'aimait pas les avions

En visite chez des amis qui possédaient un petit étang dans le jardin, nous avons assisté à un spectacle étrange et drôle. Au bord de l'eau, immobile sur une grosse pierre, se tenait une belle grenouille vert pâle qui avait l'air d'attendre quelque chose. Notre présence n'avait pas l'air de la gêner le moins du monde.

Après avoir parcouru et admiré le jardin, nos hôtes prirent un petit air mystérieux et dirent :
-"Ah ! la grenouille va pouvoir s'exprimer".

Un avion nous survolait et soudainement, la grenouille se mit à coasser furieusement, jusqu'à ce que le bruit de l'avion s'estompe. Nous n'en revenions pas, il s'agissait d'une grenouille qui n'était déjà pas d'accord à cette époque avec le tracé des couloirs aériens et, à chaque passage d'avion, exprimait son mécontentement.

Un coq digne et conscient de ses responsabilités

Au temps où nous vivions dans une ferme en Gaume, nous avions comme client, un juge amateur de bon beurre et de fromage blanc bio. Un jour qu'il observait la basse-cour piaillante de dindons, canards de Barbarie, poules et coqs variés, il nous demanda si une poule de Bresse (noire, élégante, avec de petits oreillons blancs) et son coq provenant de son élevage personnel, nous plairaient. La proposition nous

HISTOIRES



DE NOS AMIES LES BÊTES

enchanta.

La semaine suivante, dans l'après-midi, le juge nous amena fort cérémonieusement le coq et la poule de Bresse, car il s'agissait d'un cadeau précieux, après tout.

A peine le juge fut-il reparti avec le beurre, le fromage blanc et nos remerciements, que les volatiles furent lâchés dans la cour de la ferme.

La jolie poule fort guillerette fit quelques avances en direction des coqs du coin, qui le lui rendirent bien.

Du coup, le coq de Bresse ne fit ni une ni deux et prit son envol pour se percher sur une branche du frêne le plus proche, juste au-dessus du poulailler. Il n'était pas content du tout et passa l'après-midi à suivre d'un regard courroucé sa bien-aimée infidèle, tout en ronchonnant.

La journée avançait. Il était temps pour la volaille de rentrer au poulailler et chacun y allait à l'aise, sans se presser. Le moment arriva où la petite poule de Bresse se retrouva toute seule au milieu de la cour, ne sachant que faire car la nuit allait tomber. C'est alors seulement que le coq de Bresse daigna quitter son perchoir et fonça pour rejoindre sa poule. Il esquissa d'abord une petite danse autour d'elle, comme il se doit, et lui rendit ses hommages en bon coq qu'il était.

L'histoire finit très bien. Ils entrèrent ensemble au pou-

lailler, vécurent heureux et eurent beaucoup de poussins. Les autres coqs saluaient de loin ce bressan digne et conscient de ses responsabilités.

Ramina, la chatte-sage-femme

A la ferme, il nous fut offert un joli chat angora noir, il s'avéra être une chatte. Cela arrive plus souvent qu'on ne pense et de grands spécialistes s'y sont trompés avant nous. Notre chatte Ramina, donc, se sentant fort utile dans les fenils, songea à sa descendance et nous fit 2 petits, dont une fille assez petite de taille qui s'empressa de faire de même. Comme chacun sait, les chattes adorent mettre bas dans les armoires à linge, mais cette petite, à notre grande surprise, s'était installée sous nos yeux, au moment du petit déjeuner, sur le coussin du chien aussi étonné que nous. Les choses n'allaient pas bien et elle souffrait visiblement en poussant de petits cris. C'est alors que sa mère, Ramina, entra, fit le point de la situation, la lécha consciencieusement et s'assit auprès d'elle.

Elle l'encourageait par de petits miaulements. Tout à coup, une petite tête sortit, mais la mère épuisée ne parvenait pas à pousser. C'est alors que Ramina prit la tête du chaton dans sa gueule et le tira doucement. Elle le lécha

et le poussa à côté de sa mère. Elle fit de même pour les deux chatons qui suivirent, mais le dernier était mort-né et elle ne le lécha pas. Sa besogne terminée, elle sortit de la cuisine, laissant une mère et 2 petits qui prirent des forces très rapidement. Deux jours après nous avons eu toutes les peines du monde à les faire sortir de l'armoire à linge.

Le chien vert

Nous avions un chien boxer bringé d'un certain âge, fort amical et respectueux du qu'en dira-t-on.

Lors d'une promenade à la campagne, Boy-le-boxer prit les devants en courant et ne remarqua pas que l'étendue verte qui se présentait à lui, était un étang couvert de lentilles d'eau.

Il tomba donc dedans avec un grand plouf et...ressortit fort dignement comme si de rien n'était, en poursuivant son chemin.

Nous étions morts de rire parce qu'il était aussi vert que les lentilles d'eau qui le recouvraient entièrement. Mais nous n'en n'avons rien laissé paraître parce qu'un chien a vraiment horreur qu'on se moque de lui. Surtout un boxer bringé d'un certain âge.

Le merle mort

Qui n'a pas aperçu dans sa vie, un merle mort couché sur le dos, sur le gazon, avec les deux pattes en l'air ?

Vous vous approchez doucement du pauvre oiseau en maudissant le chat, mais un frou-frou d'ailes s'éloigne à toute vitesse : le merle mort prenait seulement son bain de soleil...

Notre bulletin a déjà évoqué de tristes histoires d'animaux empoisonnés à Lasne et environs. Peut-être pourriez-vous aussi nous envoyer des histoires touchantes ou drôles, mais ne nous racontez pas l'aventure du faisan qui rapporte le chien au chasseur...



Les énergies renouvelables

Une énergie renouvelable est une énergie qui provient de la transformation d'une source d'énergie pratiquement inépuisable. Cette énergie peut se présenter sous différentes formes : électricité, chaleur ou force motrice.

Une source d'énergie est renouvelable si le fait d'en consommer ne limite pas son utilisation future.

Dans la pratique on appelle "énergies renouvelables" les technologies qui transforment les sources d'énergie renouvelables :

- Éoliennes (vent).
- Centrales hydroélectriques, moulins à eau (cours d'eau).
- Architecture bioclimatique, solaire thermique, solaire photovoltaïque (soleil).
- Chauffage au bois, biométhanisation, gazéification, biocarburants (biomasse-énergie).
- Géothermie et dans certaines conditions pompes à chaleur (ambiance).

En Grande-Bretagne, une première éolienne sous-marine a été immergée. Contrairement aux éoliennes terrestres, celle-ci est équipée de deux pales et non de trois. Elle fonctionne grâce à la force des courants sous-marins générés par les marées.

POURQUOI ?

Les E.R. constituent une réelle occasion de répondre à une partie de nos besoins énergétiques tout en respectant des impératifs environnementaux, sociaux, économiques et stratégiques.

Les conférences de Rio et de Kyoto leur ont attribué un rôle important. Parallèlement nous pouvons, et devons, par nos comportements, réduire notre consommation d'énergie et contribuer ainsi à diminuer les émissions de CO₂.

En isolant mieux nos habitations, en faisant régler nos chaudières, par le placement de panneaux solaires bénéficiant de subventions de la Région (qui dès 2004 accordera aussi des primes à l'achat d'appareils électriques de classe économique, par une conduite moins rapide de nos véhicules, l'utilisation plus parcimonieuse des systèmes d'air conditionné (contribuant à la pollution). Notre rôle est primordial dans tous les domaines.

Ne plus continuer à gaspiller les richesses énergétiques, c'est travailler pour le bien être de nos enfants, pour les générations futures.

COLLECTES SÉLECTIVES

SEPTEMBRE

Mar. 2 : sacs bleus + papiers.

Mar. 16 : sacs bleus.

Mar. 30 : sacs bleus + papiers.

OCTOBRE

Mar. 14 : sacs bleus.

Mar. 28 : sacs bleus + papiers.

NOVEMBRE

Mar. 18 : sacs bleus.

pas de collecte de papiers et cartons en novembre.

DÉCEMBRE

Mar. 2 : sacs bleus+ papiers.

Mar. 16 : sacs bleus.

Mar. 30 : sacs bleus+ papiers.

LES ENCOMBRANTS

En septembre :

mercredi 3 dans les rues où les poubelles sont ramassées le lundi.

mercredi 10 celles du mardi.

mercredi 17 celles du jeudi.

mercredi 24 celles

du vendredi.

À PARTIR DE SEPTEMBRE

les vignettes qui étaient jusqu'à présent apposées sur les sacs poubelles ne seront plus utilisées que pour les encombrants.

De nouveaux sacs poubelle d'une contenance de 60 litres

seront vendus par 10 au prix de 1 € pièce.

PARCS A CONTENEURS:

Colline du Glain à 1330

Rixensart - Tél 02/654 12 26

ou Rue Nicolas Lebrun

à 1470 Genappe

Tél. : 067 79 10 33

Horaires:

Jusqu'au 31 octobre:

du lundi au vendredi,

de 11h00 à 18 h15 et

le samedi de 10h00 à 18h15.

A partir de novembre, horaire d'hiver jusqu'au 28 février: du lundi au samedi: de 10h00 à 17 h15

DECHETS VERTS

Ces déchets posent un gros problème à pas mal de nos concitoyens. Il serait grand temps qu'à l'instar de certaines communes, soit organisé un ramassage régulier. L'administration communale avait lancé récemment une enquête auprès des habitants sur l'opportunité d'un tel ramassage, mais depuis, silence radio !

Lasne Nature travaille, édite ce bulletin grâce à votre cotisation.

Une fois l'an, elle nous est indispensable (10 € minimum).
Compte 001-2326233-55 de Lasne Nature/1380 LASNE

VINAIGRE

Les actes de vandalisme se multiplient dans notre commune. Après les dépôts sauvages, le saccage de plantations, l'incendie volontaire de l'abri de notre Réserve du Ru Milhoux, le vol de panneaux routiers et de ceux signalant la zone humide. Après les bornes en plastique placées à la ligne de partage de certaines routes et allègrement arrachées par des automobilistes pressés, après les poteaux ou balises des sentiers, arrachés, brûlés, barbouillés de peinture ou déplacés, voilà que le feu a été bouté à



des grandes bulles à verre sur le parking du centre sportif et culturel de Lasne et, quelques jours plus tard, à une boîte aux lettres de la poste.

Quand cela cessera-t-il ? Faudra-t-il installer des caméras de surveillance en certains lieux pour identifier, enfin, les auteurs de ces méfaits et dresser des contraventions exemplaires ?

MIEL

Les anciens abribus sont peu à peu remplacés par de nouvelles constructions nettement plus esthétiques et, nous l'espérons, plus solides. De nouveaux bacs à papier en métal les accompagnent. La société exécutant ces travaux s'est engagée par contrat à leur l'entretien. Des tagages ont déjà été constatés, mais nettoyés quelques jours plus tard. Bravo!)

Bravo pour les installations, toujours plus nombreuses, de plantations un peu partout dans la commune. La qualité de notre centre de vie s'améliore... encore

faut-il que les plantes ne soient pas volées ni que des automobilistes ne montent à l'assaut des ronds points fleuris.

A l'occasion de la SEMAINE DE LA MOBILITÉ (22 au 29 septembre), la commune va mettre en vedette le sentier de la Chapelle (52) prolongé par celui du Bosquet (73) qui relie le centre d'Ohain au centre de Lasne via le Centre sportif de Lasne.

Ces sentiers déjà empruntés par de nombreux promeneurs et des centaines d'élèves des écoles Ste Lutgarde et St Joseph se rendant au centre sportif, le seront aussi prochainement par des élèves d'autres écoles.

Notre commune a décidé d'adhérer au PCDN (Plan communal de Développement de la Nature). Nous nous en réjouissons et apporterons notre appui à ce pas supplémentaire dans la protection toujours plus efficace de notre environnement.



LE VÉLO

À ses origines, vu son prix, le vélo était réservé aux aristocrates. À la fin du XIXe siècle l'engin se démocratise et si la France, par exemple, compte 50.000 cyclistes en 1890, ils seront 4 millions en 1914.



La petite reine conquiert ses lettres de noblesse et l'engouement pour les grandes compétitions telles le tour de France, les divers championnats du monde, les vélodromes, et sa vogue est énorme dans nos pays. Ses champions le disputent en popularité avec les vedettes de cinéma.

Cette mode se répercute dans la vie de tous les jours et nombreux sont ceux qui l'utilisent comme moyen de transport quotidien et de loisirs depuis l'avènement des congés payés.

Cependant, dès la fin de la guerre 40-45, l'automobile et la moto partent à la conquête du marché, détrônent la bicyclette, rendent d'immenses services mais aussi encomrent, polluent, tuent.

Vingt ans plus tard le vélo entame sa revanche et ses adeptes anciens ou nouveaux découvrent ou redécouvrent ses vertus.

Ils sont chez-nous de plus en plus nombreux mais cela n'a aucune commune mesure avec les citoyens hollandais qui déclarent être 80 % à enfourcher régulièrement leur bécane et parcourir ainsi, en moyenne, 900 km par an. Cela fait chez-eux partie intégrante d'une longue tradition facilitée par la nature peu accidentée du terrain.

En Belgique, le nombre d'adeptes ne cesse de croître pour des raisons très diverses : retour à la nature, recherche d'exercices santé, lutte anti-stress, prise de conscience écologique, etc...

Dans notre pays, il se vend chaque année, tous modèles confondus, près de 400.000 vélos !

Pourquoi à vélo ?

Sait-on que 46 % des déplacements que nous effectuons en voiture se font sur des distances de moins de 5 km, 10% de moins d'un km et que même 2% montent dans leur voiture pour parcourir moins de 500 m.

Il y a les partisans et les adversaires de ce moyen de locomotion.

Les "pour"

Ils vous diront que c'est un moyen de déplacement rapide, non polluant, bon pour la santé. Le coeur du cycliste bat bien souvent à 60 pulsations à la minute alors que chez le sédentaire elles sont de 70. Au repos, la tension artérielle du sédentaire est d'un point supérieure à celle du cycliste. On le sait, une pratique raisonnable du vélo est souvent prescrite à ceux qui ont fait un infarctus, et elle abaisse la quantité de mauvais cholestérol.

Payés pour faire du sport !

Des incitations financières, encouragent de plus en plus souvent les travailleurs à se rendre à vélo à leur travail.

Ce n'est pas vrai dans toutes les administrations ni dans le privé, mais la tendance se précise. C'est généralement une prime de 15 cents au kilomètre qui est accordée, prime non taxée.

La sécurité

Il est vrai que les infrastructures adaptées aux vélos font encore cruellement défaut. Il existe un gros déficit en pistes cyclables, itinéraires cyclables, aménagements ponctuels, carrefours, marquage au sol, "SUL" - sens uniques limités. Chaque année viennent s'ajouter des circuits RAVEL, ces voies lentes réservées aux cyclistes, piétons et cavaliers qui rencontrent un succès grandissant.



Dessin de Gérard Thèves dans "Lettre de l'éco-consommation"

L'équipement du cycliste doit être particulièrement bien adapté : port indispensable du casque, équipement lumineux et réfléchissant en bon état de fonctionnement et suffisamment puissant, vêtements voyants et, naturellement, une mécanique en bon état.

Les enfants à vélo à l'école

Avant l'âge de 12 ans, ils doivent être accompagnés. C'est dans cette optique que sont organisés les ramassages scolaires en vélo. Voyez les adresses où vous renseigner dans l'encadré ci-contre.

Les "contre"

Ils ont souvent de bonnes raisons pour ne pas franchir le pas. On entend souvent dire que le vélo est dangereux. Il l'est beaucoup moins que le vélo-moteur ou la moto. Beaucoup d'accidents pourraient être évités si les règles rappelées ici étaient appliquées strictement.

Vélos volés

Des dizaines de milliers de vélos sont volés chaque année en Belgique. La plupart sont retrouvés mais leurs propriétaires restent inconnus. Cela tient au fait que les vélos sont privés de signes distinctifs.

De nombreuses communes organisent leur marquage, mais Test Achat révèle que si elles sont 214 en Flandre, il n'y en a que 16 en Wallonie et 4 à Bruxelles !!!

Il faut davantage de parkings pour vélos et ceux-ci doivent être attachés correctement à l'aide d'un ou deux cadenas en U.

La pluie

Bien sûr notre pays est privilégié sur ce plan, mais si l'on se réfère aux renseignements fournis par l'IRM qui déclare qu'il y a en moyenne une quinzaine de jours de pluie par mois, il faut savoir qu'un jour de pluie est un jour où il a plu. Il suffit qu'il soit tombé tel jour 0,1 mm de pluie au m², pour que la journée soit décrétee dans les statistiques "jour de pluie". Les relevés établis par l'asbl PROVÉLO sur une période de 4 années, font apparaître que les cyclistes réguliers circulant au moins une heure par jour, n'ont été confrontés à la pluie que dans 7,6 % de leurs trajets dans notre pays.

Arriver au boulot en sueur

Voilà qui n'est pas particulièrement agréable surtout si la fonction occupée nécessite le port du complet-veston. Certaines entreprises, fort rares encore, offrent la possibilité de se changer ou de prendre une douche ! Une solution (mais qui a son prix) est de s'équiper d'un vélo à assistance électrique.



**Avez-vous renouvelé votre cotisation ?
Avez vous pensé à donner un ordre permanent ?
Cotisation : 10 € (minimum) l'an
compte 001 2326233 55 de
l'asbl Lasne Nature/1380 LASNE**

Où vous renseigner ?

PROVELO : www.provelo.org - quatre sièges en Belgique.
Bruxelles : 02/502 73 55 - Namur : 081/81 38 48
Liège : 04/222 20 46 - Charleroi : 071/53 58 50

LE GRACQ : www.gracq.org
Les cyclistes quotidiens. Des questions en rapport avec l'usage du vélo comme moyen de déplacement quotidien ? Permanence téléphonique, en semaine de 9 à 13 h.
02/ 502 61 30.

www.velo.irisnet.be :
se déplacer à vélo dans Bruxelles. 02/204 19 11
<http://cyclurba.free.fr> : le site du vélo en ville (tests, conseils, technique...)

ORGANISMES "THÉMATIQUES" :
www.avelo.org : le site des ateliers vélos de Wallonie.
Fiches d'information, agenda des activités...081/87 94 64

LIGUE DES FAMILLES (VÉLO-ÉCOLE) : 064/37 16 96
velo-ecole@liguedesfamilles.be
<http://liguedesfamilles.be> - <http://www.liguedesfamilles.be>

<http://placevelo.collectifs.net> : agenda, "masses critiques", lobbying... le groupe de pression cycliste !
Uniquement sur internet ou via la maison des cyclistes :
rue de Londres 15 à 1050 Bruxelles.

GRAVAGE DES VÉLOS : Infos sur
<http://vspp.fgov.be> ou téléphonez au secrétariat permanent à la politique de prévention. 02/500 49 47

LE RAVEL renseignements, parcours : tél.: 0800 11901
<http://ravel.wallonie.be> ou au n° vert de la Région wallonne

TRANSPORT DE VÉLO PAR TRAIN OU MÉTRO
Contactez la SNCB www.sncb.be ou au n° 02/528 28 28
ou la STIB www.stib.be ou au n° 02/515 20 00.

VÉLOS ÉLECTRIQUES
Location : voir ci-dessus : PROVELO
Tests de vélos électriques : <http://cyclurba.free.fr>.

SAVEZ-VOUS que les entreprises de transports publics belges (De Lijn, TEC et STIB) ont transporté 692 millions de voyageurs en 2002 soit 83 millions de plus qu'en 2001 (+14%). Le nombre de kilomètres parcourus a augmenté de 14%, tandis que le parc des bus, trams et métro s'est agrandi de 2% et le nombre des personnes employées de 3%. (Source Info Flash n°38 de l'INS, www.statbel.fgov.be)

La majorité des renseignements contenus dans cette étude sont inspirés du dossier publié dans le numéro 37 de "LA LETTRE DE L'ÉCO-CONSOMMATION", bimestriel édité par le Réseau Éco-consommation, 29, rue de Montigny à 6000 CHARLEROI.

TÉL.: 071/300 301 de 9h30 à 12 h30 et de 13h30 à 16h30.
Fax : 071/509 678.

Cotisation (membre sympathisant) :
7 € 50 (donnant droit à la publication).
à verser au compte 068 2168210 93 (avec la communication "cotisation").

E-MAIL : ee.ecoconso@ecoline.org
Site web : www.ecoconso.org
L'éco-m@il : Bulletin électronique d'information (agenda).
Pour s'abonner, écrire à iew.ecoconso@ecoline.org



Dans notre numéro précédent (n° 54 de juin), nous nous étonnions de ce que NATURA 2000 ait pratiquement exclu de sa liste des sites à protéger notre commune de Lasne et expliquions ce qui nous avait amenés à déposer une plainte auprès de la Commission des Communautés européennes.

A l'appui des raisons que nous évoquions, nous avons publié un texte de Jacques STENUIT, président de l'Entente Nationale pour la Protection de la Nature. Il y décrivait la partie de la vallée de la Lasne située entre le village de Plancenot à l'ouest, la ferme du Chantelet au sud-ouest, le village de Maransart à l'est et l'abbaye d'Aywiers.

Madame Christiane Percsy, présidente des RNOB-Brabant, nous envoie aujourd'hui un texte qui évoque l'autre partie de la vallée de la Lasne, sous le titre :



La vallée de la Lasne...un site remarquable

Lasne doit une bonne partie de son charme à ses paysages vallonnés façonnés par les deux principaux cours d'eau qui y prennent leur source : le Smohain et la Lasne.

La vallée de la Lasne, de Plancenot à Maransart est une vallée relativement encaissée, qui offre des points de vue d'un versant sur l'autre.

De Maransart à Lasne, la vallée est plus ouverte: la Lasne décrit des méandres encore naturels, au milieu de prairies plus ou moins humides peuplées de vieux arbres et bosquets. Elle reçoit plusieurs affluents qui descendent du versant sud-est de la vallée.

Le Ru Milhoux, tout d'abord. Ce petit ruisseau traverse une zone humide qui a échappé à la pression agricole et urbaine: c'est la Réserve du Ru Milhoux, dont l'intérêt biologique a été reconnu. Elle comporte essentiellement des roselières et cariçaies ainsi qu'une aulnaie-saulaie. 13 espèces de libellules y ont été dénombrées.

Non loin de là, les étangs de Couture abritent une très importante population de batraciens : grenouilles rousses, crapauds communs, tritons alpestres et ponctués s'y reproduisent. Chaque fin d'hiver, plusieurs milliers de ces petits animaux descendent du bois de Couture où ils ont hiberné, pour rejoindre les étangs.

Le Ru Milhoux se jette dans la Lasne devant l'abbaye d'Aywiers et ses bois, qui, rappelons-le, sont un site classé : la vallée est fort belle à cet endroit, car ses versants sont, eux, urbanisés. La Lasne serpente ensuite pour arriver au pied du village de Couture-Saint-Germain. Point de vue remarquable, qui a inspiré bien des artistes et photographes !

Un peu plus loin, la Lasne reçoit un petit affluent qui descend de la "Source vive". Son parcours en sous-bois est plein de charme; il voisine avec des zones humides et points d'eau d'intérêt biologique et passe non loin de la chapelle Saint-Germain d'intérêt archéologique.

En décrivant de très beaux méandres, la Lasne rejoint les étangs de Lasne-Centre : très beau site paysager, jouxtant quelques zones sauvages dignes d'intérêt.

Après avoir traversé le village de Lasne, le cours d'eau du même nom poursuit son parcours sinueux dans une très large vallée. Il ne faut pas manquer le point de vue dont on jouit depuis la ferme de la Kelle !

Plus loin, la vallée est dominée au sud-est par le village de Chapelle-Saint-Lambert perdu dans les arbres; elle s'ouvre vers le nord-ouest, sur la vallée du Smohain et le site de Renipont.

En conclusion, la vallée de la Lasne, sur Lasne, est un ensemble paysager remarquable, préservé d'une urbanisation intempestive et abritant encore des petits coins de nature sauvages : bois, cours d'eau et zones humides accueillant une flore et une faune intéressante. Citons, par exemple, la diversité des libellules (23 espèces sur les 58 existant en Wallonie), d'importantes populations de batraciens, le martin-pêcheur, la bécassine des marais et autres limicoles en halte migratoire...

Chacun de nous est responsable de ce patrimoine : pouvoirs publics comme particuliers, doivent tout mettre en oeuvre pour le préserver.

Christiane PERCSY
présidente des RNOB-Brabant

Au secours des hirondelles

Nous lisons dans "Oostkust Effect" de Knokke-Heist du 25 juin, l'avis suivant: "Etant donné qu'à Knokke-Heist aussi la population d'hirondelles diminue fortement, le conseil communal a décidé d'octroyer des subsides aux habitants dont les maisons sont occupées par des hirondelles de fenêtre ou de cheminée. Suivant le nombre de nids et moyennant la signature d'un accord administratif, la subvention communale peut monter jusqu'à 260 euros par an. Les demandes pour cette année pouvaient être introduites à la commune jusqu'au 15 juin 2003. Le service environnement a déjà reçu 37 demandes. Cela signifie que ces personnes s'engagent entre autres à ne pas pulvériser d'insecticides chimiques dans le voisinage des nids, qu'ils peindront les murs et les plafonds avec des produits respectueux de l'environnement, qu'ils laisseront toujours les nids accessibles et qu'ils conserveront les nids abandonnés pendant au moins 3 ans "

Voilà un bon exemple qui mériterait d'être imité. Rappelons à ceux qui craignent les déjections qui ne manquent pas de s'accumuler sous les nids, qu'il suffit d'y fixer - mais à moins de 2 mètres - une planchette de 30 cm de largeur sur laquelle tomberont les fientes. Pour éviter que cette planchette devienne lieu d'accrochage d'un nouveau nid, il suffit de laisser un espace de 3 cm entre le mur et celle-ci.



La cellule "ECOLES et NATURE"

communiqué :

Toutes les écoles de Lasne sont invitées à participer à la prochaine exposition inter-écoles qui se tiendra au Centre sportif et culturel de Maransart, en février 2004.

Le sujet de cette année est "LA VIE DANS LE BOIS".

Voilà de quoi découvrir et faire connaître aux autres les multiples facettes de la nature dans nos bois environnants. Nous sommes certains que les enseignants et leurs élèves vont nous émerveiller en réalisant des travaux qui seront visibles par tous en février prochain.

On se souviendra de l'immense succès remporté par l'exposition de février 2002 et dont le thème était "FERMES ET CHAMPS DE NOS VILLAGES".

Pour de plus amples informations, contactez les instituteurs et institutrices ou téléphonez-nous : Monique LOZET, "La leçon verte" : 02/653 22 64

Willy CALLEEUV - 02/ 633 24 66.

La seule subvention que nous recevons pour éditer ce bulletin : VOS COTISATIONS !
Versez votre cotisation annuelle : 10 € (minimum) au compte 001-2326233-55 de Lasne Nature - 1380 LASNE

NATURA 2000

Nous apprenons, de source bien informée, que de nouveaux sites NATURA 2000 vont être désignés par le Gouvernement wallon, et s'ajouteront aux 218.000 ha déjà choisis.

Cette révision fait suite à une demande de la Commission européenne et aux plaintes et remarques introduites après la parution de la dernière liste des sites reconnus (voir l'article que nous avons publié en première page de notre numéro de juin et intitulé "Pourquoi exclure Lasne de Natura 2000 ?") Lasne pourrait ainsi voir désigner comme sites 2000, quelques aulnaies des vallées de la Lasne et du Ru Milhous. Voilà quelques hectares lasnois qui pourraient entrer dans ce "Réseau européen pour la nature et pour les hommes".

La Presse et nos Topo-Guides

"**LE SOIR**", sous la plume d'Eric Meuwissen, a consacré un article à la sortie de notre nouveau topo-guide "14 NOUVELLES PROMENADES À LASNE"

Il écrit : "Même formule, même équipe, même présentation. Le nouveau topo-guide des promenades à Lasne vient de sortir de presse. Un événement qui débordait largement le territoire de la commune : le précédent topo-guide avait connu un tirage de 5.500 exemplaires ! En 1996, une première publication intitulée "Lasne et ses balades" avait été vendue à 3000 exemplaires.

Ce nouveau guide, coédité par Lasne Nature et par l'Échevinat du tourisme de la Commune de Lasne, propose cette fois quatorze promenades. Soit pas moins de 74 km de balades qui s'ajoutent aux 130 km déjà balisées. Lasne se profile comme "la" commune du Brabant wallon de référence en la matière. Même ceux qui ne sont pas des spécialistes de la lecture de cartes et de guides auront du mal à se perdre : toutes les promenades sont remarquablement balisées".

Un peu plus tard, dans un article consacré à "La Maison du Tourisme de Waterloo" Eric Meuwissen écrivait, toujours dans "**LE SOIR**": "Outre la promotion du champ de bataille, la Maison du tourisme entend promouvoir le domaine Solvay à la Hulpe, mais aussi et surtout ce qui constitue un phénomène nouveau : le tourisme vert. Et à cet égard deux communes se détachent largement du lot : Lasne et Genappe. Etienne Claude, le directeur de la maison parle même d'une importante demande en la matière. Lasne s'est spécialisée dans l'accueil des promeneurs en balisant d'une façon remarquable toute la commune et en éditant des guides de promenades qui sont devenus de véritables "succès de librairie".

En juin **LE VIF/L'EXPRESS** publiait un numéro spécial consacré à une série de localités du Brabant wallon où il fait particulièrement bon vivre.

La journaliste Marie-Cécile Royen y écrit : "La grande affaire de Lasne, c'est la nature. Ses villages -il y en a cinq à l'origine- sont reliés par une multitude de chemins et sentiers que des militants passionnés, membres de l'asbl "Lasne Nature", ont parfois redécouverts en triouillant dans les archives pour les cartographier, les baliser et finalement les protéger de la voracité immobilière : 204 kilomètres au total, pour 4.500 hectares de territoire. Pas mal ! Même si certaines de ces sentes qui empruntent des propriétés privées sont encore contestées, il est moins facile, dorénavant, d'en nier l'existence."

Dans une salle d'attente, l'entrée d'une dame nouvellement installée dans la commune est saluée poliment, à son étonnement. "C'est ainsi dans les villages" lui explique-t-on. Mais ce n'est pas un village, il y aurait des paysans", lâche l'ingénue citadine ! Il existe encore des fermes à Lasne, des cultures et des haies (trop peu) entretenues mais le temps des "brusseleers" croise rarement celui des agriculteurs.

COMMANDES DE TOPO-GUIDES...

Faut-il rappeler que les topo-guides I et II sont disponibles dans les librairies de Lasne et des localités avoisinantes au prix de 6 € chacun.

Ils peuvent aussi vous être envoyés par la poste en ajoutant 1 € 23 pour un volume et 2 € 05 pour deux volumes (chiffres passant à 1 € 47 ou 2 € 45 pour les envois en PRIOR). Ces sommes sont à verser au compte 001-2693758-47 de Lasne Nature (livres) 1380 LASNE.

... ET DE NOS CARTES DE SENTIERS

Notre grande carte générale des chemins et sentiers de Lasne peut vous être envoyée moyennant le paiement de 5 € pour la version noir et blanc et de 10 € pour la version colorisée (frais d'expédition inclus). Cette carte est accompagnée d'un répertoire de tous les chemins, sentiers, cours d'eau, églises, chapelles, principales fermes, etc., répertoire qui vous permet de retrouver aisément chaque lieu. Le paiement de la carte doit être fait au compte 001-2326233-55 de Lasne Nature, 1380 LASNE.

JEUDI 30 OCTOBRE 2003 à 20 heures
 Centre sportif et culturel de Maransart,
 rue de Colinet, 11

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de l'asbl LASNE NATURE

à l'ordre du jour :

1. Rapport d'activités de l'exercice 2002-2003 - 2. Confirmation de la nomination du Commissaire aux comptes - 3. Rapport financier de l'exercice - 4. Perspectives pour 2003-2004 - 5. Divers

Verre de l'amitié

Ce texte tient lieu de convocation. Les membres effectifs recevront une lettre personnelle de confirmation.

L'assemblée générale est ouverte à tous : membres et non membres.



ECHAPPÉES PAYSAGÈRES EN VOIE DE

Voici plusieurs années que nous sentions venir ce fatal moment. A présent, il est là.

En suivant la route de Renipont, vous êtes-vous avisés que désormais sur deux bons kilomètres vous roulez continuellement entre deux hautes haies masquant les façades des maisons ? Sauf tout près des étangs de Renipont et sur quelques pauvres 50 mètres à côté du restaurant Ferme de la Brire, vous ne jouissez plus d'aucune vue sur la campagne.

À du 50 km à l'heure, les cinquante mètres d'échappée à côté du mur de la Ferme de la Brire se parcourent en 3 secondes virgule 6. C'est peu pour y jeter un coup d'oeil quand vous êtes passager de la voiture; ne parlons pas du chauffeur qui, lui, regarde la route.

Quand les ouvertures sont plus larges, le chauffeur a quand même l'occasion, au moins en vision périphérique et par à-coups, de se rendre compte qu'il y a, à Lasne, des prairies, des champs, des bois, des bouquets d'arbres, des ondulations de terrain, et çà et là des bestiaux qui paisent ou, au loin, l'un ou l'autre noyau habité. C'est le cas, par exemple, quand il circule sur la route de l'Etat entre Caddy Lasne et Aywiers, ou dans le haut de la rue d'Anogrunne (avant d'entrer dans Plancenoit), ou encore à Sauvagemont, rue du Poteau, aux confins de Genappe-Glabais.

Le cas de la route de Renipont n'est pas unique.

La route des Marnières a subi depuis longtemps une dégradation semblable, et la montée de la route de l'État vers Maransart est en passe de lui ressembler.

QU'EST-CE-QUI PROVOQUE POUR TOUJOURS CE DOMMAGE À NOTRE ENVIRONNEMENT ?

D'où provient donc ce remplissage au bord de nos routes ? On dira d'abord, bien sûr : de la pression immobilière qui s'exerce sur notre territoire, trop voisin d'une grande ville. Nous avons le coeur serré chaque fois qu'un chantier en cours le long de nos routes affiche "À vendre" avant même que la maison soit achevée. Dommage que les constructeurs ne trouvent pas pour leur argent un meilleur placement. Mais quoi qu'on déplore, c'est là une chose inéluctable; s'ils demandent un permis d'urbanisme pour un projet convenable, on le leur accorde.

On ne peut, non plus, refuser le permis quand, au mépris des recommandations

DISPARITION COMMENT ENRAYER UN PROCESSUS CALAMITEUX ?

du S.D.E.R.*, du Contrat d'avenir pour la Wallonie et des conseils qu'on lit sur les affichettes de la Région wallonne, la maison va s'édifier le long d'une route.

La chose est aberrante, mais vraie. Sur papier les recommandations de la Région wallonne sont de cesser d'allonger le ruban bâti le long des routes et de privilégier les projets présentant un noyau de maisons contiguës entouré d'espaces libres.

Mais en fait, on ne tient absolument pas compte de cela, le plan de secteur ayant, en 1976-77, placé les zones d'habitat où on sait : on applique un plan de secteur obsolète, qui a force réglementaire, le reste comptant comme roupie de sansonnet. De plus, des règlements anciens concernant l'alignement des habitations le long de certaines voies publiques sont d'application, empêchant d'implanter le bâtiment avec quelque fantaisie le long de la route. Le règlement aurait dû être assoupli, harmonisé avec les options de la Région concernant l'aménagement du territoire, il ne l'a pas été, les fonctionnaires l'appliquent. Que leur dire ?

Le Ministre qui, il y a quelques années, annonçait la prochaine révision des plans de secteur n'en souffle plus mot. On le comprend : où la Région irait-elle chercher les sous pour indemniser légalement les propriétaires de terrains non bâtis subissant une moins-value ? Car il ne faut pas se leurrer : la révision coûtera cher, très cher. Enlever la destination de zones d'habitat à un terrain situé, par exemple, le long d'une route, signifie pour son propriétaire et ses héritiers qu'ils ne pourront jamais plus le vendre ni le compter dans les déclarations de succession, au prix du mètre carré de terrain à bâtir...

UNE FAIBLESSE DE NOTRE SCHÉMA DE STRUCTURE COMMUNAL

Nous sommes de ceux qui se réjouissent que la Commune soit à présent dotée de son schéma de structure. Si imparfait

qu'il soit, nous tenons beaucoup à ce qu'on tienne compte de ses dispositions dans les décisions d'urbanisme. Mais depuis avant même son adoption par le Conseil communal, notre association n'a cessé de souligner l'inefficacité de ce qu'il prévoit pour tenter de maintenir ouvertes les échappées paysagères.

On y lit notamment, à propos des "péri-mètres de villages et hameaux d'intérêt paysager", que : "les nouvelles constructions doivent non seulement s'intégrer au contexte bâti, mais il faut également veiller dans le choix de l'implantation du bâti et dans l'aménagement des jardins à conserver le plus possible les qualités et les ouvertures paysagères".

Voeu pieux. Nous invitons chacun à en trouver la preuve, précisément à la route de Renipont dont nous parlions plus haut. En effet, dès avant l'adoption du schéma de structure, la disposition en cause avait été imposée par la Commune comme condition de permis de bâtir à un endroit particulièrement sensible, bordant la route de Renipont vers le Nord, dans le tournant proche du débouché du chemin de Chaubrière.

Avant la construction des villas et l'aménagement des jardins qui occupent de nos jours cet endroit, on y jouissait depuis la route d'une vue étendue, portant à plus de 1.100 mètres jusqu'à la hauteur bordant l'horizon au nord de la rue du Vallon. L'ADESA** dans son étude de 1994 y avait d'ailleurs localisé un point de vue, circonstance dont on pouvait espérer une protection contre la pression immobilière.

Hélas, un des terrains faisait partie d'un lotissement non périmé (ce qui interdisait à la Commune de refuser un projet compatible avec les prescriptions du permis de lotir), et pour un autre, le permis de bâtir a été délivré après qu'on ait, bien inutilement, exigé du constructeur qu'il modifie son implantation. Allez donc voir sur place ce que cela donne de nos jours !

Il est clair que pour protéger nos dernières échappées paysagères il faut trouver autre chose.

QUE FAIRE ?

Un espoir : il nous est revenu qu'au niveau de la Région wallonne une Commission s'occupait de trouver un moyen de dédommager en nature (en gros, par le biais d'échanges de terrains) les propriétaires à indemniser suite à des révisions de plans de secteur. Cela permettrait de faire des révisions à moindre coût, donc, de les rendre possibles. Dans

un prochain article nous donnerons aux lecteurs de Lasne Nature des détails à ce sujet. La période des vacances est, en effet, peu propice au recueil d'informations officielles ou officieuses crédibles à ce sujet...

Si l'on suppose qu'une révision de notre plan de secteur pourra s'opérer dans un avenir pas trop lointain, il s'agit qu'au niveau local nous entreprenions :

- 1°) de faire un relevé, par n° cadastraux, des terrains de zone d'habitat non encore bâtis;
- 2°) après visite sur place, de repérer ceux d'entre eux qu'il y aurait avantage à laisser libres de constructions, afin de ne plus détruire les échappées paysagères encore existantes ;
- 3°) en cas d'approbation de cette façon d'opérer par l'autorité compétente, d'envisager un gel des permis d'urbanisme qui concerneraient les terrains en cause, jusqu'à l'issue de la procédure de révision des plans de secteur.

Si vous voyez autre chose à faire, dites-le nous, voulez-vous ? Merci d'avance de vouloir comme nous, sauver quelque chose de notre environnement semi-rural.

F. DEBREYNE
section urbanisme et A.T.

(*) S.D.E.R. Schéma de Développement de l'Espace Régional. Depuis 1999, suivant l'art. 13 du CWATUP, il traite des options d'aménagement et de développement de la Région wallonne.

(**) ADESA ("Association de Défense et de l'Environnement de la Senne et affluents") dont le siège est à Nivelles avait été chargée en 1994 par la Région wallonne, par contrat, de mettre au point en Brabant wallon une méthode d'analyse des paysages destinée à rénover dans les futurs plans de secteur le tracé des zones d'intérêt paysager. Son rapport final comporte notamment un repérage des paysages remarquables du Brabant wallon, ainsi que des points de vue d'où on peut les découvrir.



Nous recevons fréquemment des messages de nos lecteurs au sujet des sentiers et de leur balisage.

Ils sont dans leur grande majorité flatteurs pour le travail

que nous avons réalisé avec l'aide du service des travaux de la commune.

Un lecteur/promeneur nous écrit :

Très souvent je me promène par les sentiers de Lasne et je vous félicite pour l'action que vous menez à ce propos.

Cet après-midi j'ai découvert la nouvelle promenade 22 (du topo-guide n° 2).

Je vous fait part de mes commentaires.

Grâce au carnet et au plan j'ai pu en profiter sans problème. En général le balisage suffit, dans ce cas il me paraît incomplet.

(Suite de la page 1)

Le TEC Brabant wallon dans toute sa mobilité

vingt minutes avant de pouvoir monter dans le train qui l'amènera 13 minutes plus tard à la gare du Midi... soit au total une petite heure.

D'autres train l'emmèneront sur la ligne de Charleroi.

Le temps total de déplacement d'Yvette ne sera pas supérieur (au contraire) à celui de l'automobiliste qui utiliserait son véhicule pour effectuer le même trajet. La situation est très différente pour Gaston qui désire se rendre de Ohain à la gare du Midi. En effet, il utilisera le Rapidobus (3) pour rejoindre la gare de Braine-l'Alleud (8h04 à Ohain- 8h18 à Braine-l'Alleud). où il prendra le même train qu'Yvette pour Bruxelles.

Cependant, sachant que le Rapidobus(3) ne circule que le matin et en fin de journée (+ un passage en milieu de journée), Gaston devra, en dehors de ces heures, utiliser un autre itinéraire.

Nous nous sommes basés sur les nouveaux horaires applicables dès le 1er septembre 2003; ils ne diffèrent pas beaucoup des anciens.

Pour les détails, nous vous invitons à consulter le site du TEC (<http://www.tecb.com>) ou vous informer auprès du TEC Brabant wallon (tél. 010/23 53 53).

Nous pourrions aussi répéter les exercices; l'analyse des trajets nous amène cependant à faire certains commentaires. En effet, si nous prenons le cas d'Yvette habitant à Maransart qui devrait se rendre à la maison communale. Yvette prendra le bus TEC W, descendra à Lasne Centre pour prendre ensuite le Rapidobus 3... Mais voilà, des Rapidobus, il n'y en a pas beaucoup. Yvette devra donc faire le reste du chemin pedibus !

Le bus W passe pratiquement toutes les heures. Un scénario parallèle et aussi efficace vous permettra de rejoindre Louvain-la-Neuve (via Rixensart) ou, directement à certaines heures par le Rapidobus. Nous nous devons également d'évoquer le fait que certains endroits de Lasne sont moins bien desservis par les bus du TEC que d'autres. Quelques exemples pour s'en convaincre ? Les habitants du haut de Maransart et de Couture, de Sauvagemont, d'Ohain ou de Ransbeck... en savent quelque chose. Les exemples ci-dessus prouvent que le TEC apporte des solutions "efficaces" à nos déplacements vers des gares importantes... mais laissent dans l'ombre des quartiers entiers. D'autre part la présentation des horaires ne permet pas toujours une recherche facile.

Nous croyons utile de promouvoir davantage les transports en commun. Ainsi, ne pourrions-nous imaginer un mode de distribution des horaires plus proches du citoyen. Ces informations bien diffusées amèneront peut-être nos jeunes à utiliser davantage ce type de transport.

Certaines formules ont été récemment développées par le TEC; citons la navette en service à La Hulpe depuis 1998 : le Conforto.

Pourquoi ne pas s'inspirer d'initiatives des autres régions comme le Belbus en Flandre ainsi que le site particulièrement intéressant de la STIB (www.stib.be) qui permet de déterminer les moyens de transport à utiliser pour se rendre d'un point à l'autre, qu'ils s'agisse du train, du métro, du bus (même du réseau De Lijn).

Jacques PROVOST
La cellule MOBILITÉ

Il semble qu'une flèche gauche serait nécessaire sur une des billes de chemin de fer au bas de l'escalier du sentier du Bois de Chapelle et qu'une flèche droite serait bienvenue etc (.....)

C'est facile de critiquer, le faire est moins facile; vous en ferez ce qui vous semblera bon.

A.A. Ohain

Merci à ce correspondant et à tous ceux qui nous font l'amitié de nous téléphoner ou de nous écrire. Nous transmettons toujours leurs remarques aux responsables de notre cellule SENTIERS. Ils nous font remarquer que le balisage complet de cette promenade 22 n'est pas terminé, les ouvriers communaux étant débordés (période de vacances, travaux dans les écoles).

Rappelons que le balisage requiert une série d'opérations telles que : traçage des

lettres, creusement du bois, peinture, fixations, repérage, préparation des trous, coulage du béton et placement définitif des poteaux et balises.

Cela dit nous insistons pour que ces travaux de balisage soient bientôt menés à bonne fin.

Vous pouvez atteindre directement nos responsables SENTIERS aux numéros de téléphone 02/633 20 10 pour Jean-Marie DEBATTY ou 02/353 02 44 pour Jacques COLARD.

Ils vous écouteront avec attention et connaissant bien le terrain pourront répondre directement à certaines de vos questions et vous dire ce qu'il est possible de faire.

Merci de votre compréhension.





AGENDA

SEPTEMBRE 2003

- Ven. 05**
Sam. 06
Dim. 07 **19^e SALON VALÉRIANE**
au Palais des expositions de Namur. Alimentation bio. et Bioconstruction. Org.: NATURE et PROGRES.
- Dim.07**
Première journée wallonne de la nature : **"Dyle en fête : la nature au fil de l'eau"**
Circuits en car, promenades guidées, pédestres, équestres et découvertes pour les enfants. Rens. et inscr. obligatoire: Centre culturel du Brabant wallon (Cellule Contrat de rivière) rue Belotte, 3, 1490 Court-St-Etienne. - Tél 010/62.10.50.
- Sam. 13** **PROMENADE HISTORIQUE** sur le champ de bataille de Waterloo guidée par M. Michel Charlier. départ à 14 h du parking près du monument des Belges en face de la route du Lion. Communiqué p. 3. P.A.F.: 2 € 50 à payer sur place.
- Sam. 13** **Inauguration à 14 h30 d'un Jardin didactique.**
Maison communale de Lasne.
- Sam. 13** **15^{ème} JOURNÉES DU PATRIMOINE**
Châteaux et demeures. A Lasne, visites commentées des abords du MANOIR D'OHAIN
Dim. 14 Le 13 et 14 à 10h, 11h15, 14h et 16h
Lun. 15 visites guidées par groupes de max. 20 pers
Org : Échevinat du Patrimoine, Cercle d'Histoire et généalog. Rens. : 0474/83 12 99 ou 0497/22 41 44
jacques.mevisse@belgacom.net
- Dim. 14** **JOURNÉE D'ENTRETIEN DE LA RÉSERVE DU RU MILHOUX**
R.V à partir de 9h30. Bottes indis. Potage à midi. Annoncez votre venue.
- 22 au 29** **SEMAINE DE LA MOBILITÉ**
- Jeu. 25** **CENTRE SPORTIF ET CULTUREL DE MARANSART**
11 rue de Colinet - Réunions de Lasne Nature :
19h30 : Sentiers - 20h00 : Réunion générale.

OCTOBRE 2003

- Ven. 03**
Sam. 04
Dim. 05 **FÊTES DES JARDINS A L'ABBAYE D'AYWIERS**
THEME DE CETTE ANNÉE : HIVER MAGICIEN
- Dim. 12** **JOURNÉE D'ENTRETIEN DE LA RÉSERVE DU RU MILHOUX**
R.V à partir de 9h30. Bottes indis. Potage à midi. Annoncez votre venue.
- Sam. 18** **PROMENADE N° 22 dite " Chapelle ROBERT"**
Départ à 14 h Lasne-Renipont au début de l'avenue du Bois de Chapelle.
- Jeu. 30** **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de Lasne Nature**
20 heures au 11, rue de Colinet, Maransart
Bienvenue à tous. Communiqué dans ce bulletin p. 9.

NOVEMBRE 2003

- Lun. 03**
Conférence avec projection de diapositives
PLANTONS DES HAIES Lesquelles ? Pourquoi? Comment ? Ecole Communale d'Ohain à 20 h.
- Sam. 15** **PROMENADE 21 DITE "Ohain-Genval".**
Départ à 14 h du Carrefour - Rte de Genval et Ch. du Gros Tienne.
- Dim. 16** **JOURNÉE D'ENTRETIEN DE LA RÉSERVE DU RU MILHOUX**
R.V à partir de 9h30. Bottes indis. Potage à midi. Annoncez votre venue.
- Sam. 22** **DISTRIBUTION ANNUELLE D'ARBRES**
(À la Sainte-Catherine, tout bois prend racine.)
de 9 à 13h00 parking de la maison communale.
- Jeu. 27**
20 h Centre sportif et culturel de Maransart :
Réunion mensuelle de LASNE NATURE consacrée à un échange de vues sur les problèmes d'**URBANISME À LASNE.**

Vous pouvez nous atteindre à ces numéros:

Président : Willy CALLEEUW : 02/ 633 24 66.
Trésorier : Joël DULLIER : 02/ 654 09 02.
Secrétaire : Jean-Pierre HAAK : 02/652 59 14
ou 0477/ 21 68 42

Cellule Urbanisme
et Aménagement du territoire :
Jacques DONNER
Tél.:02/633 18 79- Fax : 633 49 36
Cellule Sentiers :
Jacques COLARD : 02/ 353 02 44.
Jean Marie DEBATTY : 02/ 633 20 10.

Secrétariat de rédaction :
Didier GELUCK : 02/633 30 24.

Réserve du Ru Milhoux :
Erik SEVERIN : 02/ 653 55 79. après 20 h.
Conservateur de la Réserve :
Eric de MÉVIUS : 02 / 633 30 29.
Cellule Mobilité:
Jacques PROVOST 02/ 633 24 31.

Cellule Eau, pollutions :
Alain CHARLIER : 02/ 633 41 93 après 18 h.

Cellule Batraciens :
Micheline NYSTEN : 02/ 354 24 12.
Cellule Écoles-Nature :
Monique LOZET : 02/653 22 64.

Téléphone et Fax de l'asbl : 02/ 633 27 64.
E-mail : secretariat@lasne-nature.be
www.lasne-nature.be
Comptes en banque : Pour cotisations, cartes des chemins et sentiers et cartes postales:
001-2326233-55. de Lasne Nature, 1380 LASNE et pour les livres : 001-2693758-47.

MOTS CROISES

SOLUTION DU N° 54

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|
| 1 | | | | | | | | | | |
| 2 | | | | | | | | | | |
| 3 | | | | | | | | | | |
| 4 | | | | | | | | | | |
| 5 | | | | | | | | | | |
| 6 | | | | | | | | | | |
| 7 | | | | | | | | | | |
| 8 | | | | | | | | | | |
| 9 | | | | | | | | | | |
| 10 | | | | | | | | | | |

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|
| 1 | V | E | R | T | U | M | N | E | | P |
| 2 | E | T | A | E | B | | E | C | H | O |
| 3 | N | E | P | T | U | N | E | | | M |
| 4 | U | S | E | | | E | | F | A | O |
| 5 | S | | Z | E | P | P | E | L | I | N |
| 6 | | U | | C | | E | E | O | L | E |
| 7 | E | N | C | O | R | | U | R | E | |
| 8 | S | A | L | P | E | T | R | E | | P |
| 9 | T | U | E | A | M | E | | | R | A |
| 10 | E | S | T | S | Y | L | V | A | I | N |

Horizontalement

1. Briller.- 2. Constellation.- 3. La dame du paveur. - A interprété Beethoven. - Oui Occitan. - 4. Infinitif. - Possessif (de dr. à g.).- Porte des arilles.- 5. Traitement de haut. - Sigle d'un parti de gauche. - 6. Capitaine de Jules Verne. -Pronom. - 7. Abritera son blé. - 8. Père de Tintin. - Sigle d'une université belge.- 9. Qui a la forme de la terre. - 10. Peut-être de jardinage.

Verticalement

1. Comme l'ardoise.- 2. Repaire en montagne.- Consonnes d'apnée.- 3. Ebène verte.- Organise certaine aide.- Acquis (phon.). - 4. Consonnes.- Ria.- Infinitif.- 5. Bruit discordant.- 6. Ville du Pérou.- Oseille (de b. en h.). - 7. Partagea un terrain.- Infinitif.- 8. Appellerent (phon.). - Jour de Jupiter.- 9. Points cardinaux.- Peaufinas.- 10. Tout déchet ne l'est pas, hélas.

M-M. L.